

Edouard Philippe dit non à l'écriture inclusive

Une circulaire parue au « JO » mercredi invite les ministres à proscrire cette écriture dans les textes officiels

Le Monde · 23 Nov 2017

L'écriture inclusive menaçait-elle à ce point la bonne marche des administrations qu'une mise au point de Matignon s'impose? L'«urgent» de l'AFP annonçant, mardi 21 novembre, une circulaire du premier ministre parue au JO ce mercredi, a surpris jusqu'aux premières concernées. Edouard Philippe y « invite [ses ministres], en particulier pour les textes [officiels], à ne pas faire usage



de l'écriture dite inclusive» et leur demande à ce que cela soit respecté par «l'ensemble des services placés sous [leur] autorité ».

« Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'Etat doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme », justifie-t-il.

Un « péril mortel » – selon l'expression de l'Académie française qui a pris position, le 26 octobre, contre l'« aberration » inclusive – pesait-il sur la langue officielle? A Matignon, on fait état d'une « dérive des administrations » observée ces dernières semaines, «avec des sites Internet ou des fiches de postes rédigés de cette manière». «Le premier ministre a été alerté par les services de Matignon, ainsi que par Jean-Michel Blanquer, de la multiplication anarchique d'expressions de l'administration en écriture inclusive, précise-t-on dans l'entourage d'Edouard Philippe. Cela devenait un peu n'importe quoi et il était temps de rappeler la règle. »

Devant l'Assemblée nationale, le 15 novembre, le ministre de l'éducation nationale avait déjà haussé le ton : « Il y a une seule langue française, une seule grammaire, une seule République.» En adressant une mise au point bien au-delà des cercles de l'école, le premier ministre finit de politiser

un débat qui, depuis des mois, se cristallise sur la place du féminin dans la langue, alors même que ses participants – avocats comme adversaires de l’écriture inclusive – n’ont cessé de réfuter tout cli-vage partisan.

L’écriture inclusive sera-t-elle pour autant « bannie » ? L’arbitrage de Matignon va dans plusieurs directions. Non à l’usage très polémique du point médian se traduisant par des graphies comme « les député.e.s » ou les « électeur.rice.s ». Non à la modification de la structure grammaticale et à l’accord de proximité – cette règle d’accord avec le sujet le plus proche, par exemple « Louis et Louise sont belles », défendue dans un manifeste par plus de 300 enseignants. « Dans les textes réglementaires, le masculin est une forme neutre qu’il convient d’utiliser pour les termes susceptibles de s’appliquer aussi bien aux femmes qu’aux hommes », défend la circulaire dès son préambule. Mais oui à la féminisation des sujets et des fonctions – « la ministre », « la directrice », « la secrétaire générale »... Idem s’agissant des actes de nomination.

« Une sensibilité croissante »

Le positionnement du gouvernement est avant tout symbolique – « un signal aux conservateurs », disent les observateurs de la scène politique. Mais pour quels effets ? Un cap avait été fixé avec la publication, en novembre 2015, d’un « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » par le Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes. Cette instance indépendante, placée auprès du premier ministre, recommandait la féminisation des noms de fonction (« une cheffe »), mais aussi l’utilisation de l’ordre alphabétique dans les énumérations (« égalité femmes-hommes ») ou encore le recours à une écriture laissant apparaître le féminin et le masculin, « afin que les femmes comme les hommes soient inclus.es ».

Or, ce guide a connu un succès inespéré. Le Conseil économique, social et environnemental évoque les « usag.ère.s » sur son site Internet. La mairie de Paris utilise aussi cette graphie, et continuera de le faire, a assuré l’adjointe chargée de la lutte contre les discriminations, Héléne Bidard, à l’AFP ce mardi. L’instance relève que le code électoral lui-même stipule que « sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis »...

« Tout frein à une communication égalitaire nous semble dommageable », a également réagi ce mardi la présidente du Haut Conseil à l’égalité, Danielle Bousquet. « Les femmes ne doivent pas être invisibles dans la langue française, maintient, de son côté, Marie-Pierre Rixain, présidente (LRM) de la délégation aux droits des femmes de l’Assemblée nationale, dont les rapports utilisent, depuis deux ans, diverses formes d’écriture inclusive. Cette circulaire rappelle les règles de la langue française qui doivent être utilisées dans les documents officiels et enseignées aux enfants. En dehors de cela, chacun est libre. » L’élue continuera d’utiliser le point médian... dans ses échanges écrits privés.

Les ministres et secrétaires d’Etat, premiers destinataires de la circulaire, se font discrets. Ainsi de Marlène Schiappa, chargée de l’égalité entre les femmes et les hommes, qui n’a pas souhaité commenter la décision. « Cette circulaire ne va pas à l’encontre de ce qu’elle a toujours dit, indique cependant son entourage. Elle n’est pas favorable au point médian, mais à une meilleure valorisation des femmes dans le langage. » Au cabinet de Jean-Michel Blanquer, on se borne à souligner que « tous les documents utilisés par les élèves – ceux donnés par les enseignants – seront écrits selon la grammaire en vigueur, ainsi que tous les documents émanant du ministère ». Dans les cercles associatifs, universitaires ou enseignants, on doute qu’il soit possible, d’une circulaire, de faire table d’évolutions linguistiques qui, longtemps cantonnées à certains cercles féministes, sont aujourd’hui d’un usage de plus en plus large. « Il y a une sensibilité croissante de la société à des codes qui passent sous silence

une moitié de l'humanité dès qu'un représentant de l'autre moitié est présent », fait valoir un dirigeant syndical. «Le gouvernement veut siffler la fin du match. En tenant la langue, il tiendrait le pays... Mais peut-on accepter qu'on ferme ainsi la porte au débat dans un pays où les stéréotypes traversent toute la société ? », s'interroge-t-on dans les rangs enseignants. mattea battaglia,

gaëlle dupont et cédric pietralunga

« Tout frein à une communication égalitaire nous semble dommageable » DANIELLE BOUSQUET présidente du Haut Conseil à l'égalité